

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
30 septembre 2025

Date d'affichage :
30 septembre 2025

Délibération D2025_060
Tableau des emplois
permanents au
1^{er} novembre 2025 :
Suppressions de postes
(1/2)

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 08/10/2025

Berger
Levrault

ID : 073-217303288-20251006-D2025_060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **CARON** Bernard, Mme **GINET** Jane, M. **GRENARD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, M. **ROBERT** Alain, Mme **SCAPOLAN** Martine, Mme **THUILLIER** Marlène.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir à Mme **MERLIER**,
M. **CHEVALLIER** donne pouvoir à M. **GRENARD**
Mme **LAPLANCHE** donne pouvoir à Mme **THUILLIER**

Absent(s) : Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**

Secrétaire de séance : Madame Marlène **THUILLIER**

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Il convient de supprimer, compte tenu des différents mouvements de personnel, les emplois ci-dessous :

- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31h00 / annualisées) / hebdomadaire),
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00 / hebdomadaire),

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 28 août 2025.

Et, considérant les avancements de grade réalisés depuis l'instauration des lignes directrices de gestion en 2021, il convient de supprimer les emplois suivants :

- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29h00 / annualisées) / hebdomadaire),

**Tableau des emplois
permanents au
1^{er} novembre 2025 :
Suppressions de postes
(2/2)**

- Un emploi d'adjoint temps complet,
- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe (19h00 / annualisées / hebdomadaire),
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- Un emploi d'adjoint technique à temps complet,
- Un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,
- Un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la suppression des emplois détaillés ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer du tableau des emplois les postes listés ci-dessus,

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois au 1^{er} novembre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

La secrétaire de
séance,

Mme THUILLIER

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

